

FICHE TECHNIQUE : DISPOSITIFS D'ALERTE OU D'ALARME

Recommandations :

Si le dispositif doit pouvoir **être vu ou entendu** par une PMR :

- En plus de la sirène, un **flash lumineux** doit être placé de manière visible pour une personne assise comme debout, à voir en fonction de l'agencement du local (mobilier, etc.).
- Il doit être placé à 15 cm au minimum du **plafond**.
- Pour éviter tout cas d'épilepsie ou toute situation anxiogène, prévoir une **fréquence faible** (de 0,5 à 3 Hz) des éclairs ou flashes lumineux de telle sorte qu'un intervalle suffisant soit prévu entre deux clignotements. De plus, la **durée** d'un éclair ne doit pas être de plus de 0,2 seconde.
- De plus, si plusieurs dispositifs semblables se trouvent dans un même espace et sont visibles en même temps, ceux-ci seront parfaitement **synchronisés** entre eux.

Exemple d'une alarme incendie et de détecteurs de fumée avec flash lumineux :

